

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 4		

Séance du 13 DECEMBRE 2023

Date de la convocation
7 décembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le TREIZE DECEMBRE

Date d'affichage
7 décembre 2023

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme BOUNIN - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. ROUSSELLE - Mme BERGER-SABATIER - M. ALLÉE - Mme TEISSEYRE

Excusés : M. MONPEYSSEN - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ

Secrétaire de séance : Mme BOUNIN

2023 - 12 - 128

AFFAIRES FINANCIERES

Versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

Comme chaque année la cueillette des olives de la Ville de NYONS a été organisée en collaboration avec les associations partenaires : le Lions Club, le Rotary Club, le Comité des Fêtes, les Jardins Familiaux et les citoyens.

L'huile de la récolte 2023 sera vendue par la Coopérative de NYONS et le produit de la vente sera reversé à la Municipalité qui aidera une association ou une école par le biais d'une subvention.

Compte tenu de la variation des récoltes et par souci d'équité et d'équilibre budgétaire, c'est une somme identique qui est allouée chaque année.

Cette année, il est proposé de verser une subvention de 1 000 € au « Panier Solidaire » du CCAS.

A l'occasion de la Fête de l'Olive piquée, la remise d'un chèque symbolique sera organisée, le samedi 16 décembre à 11 h 30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'encaissement du produit de la vente de la récolte d'olives 2023,
- APPROUVE le versement de 1 000 € de subvention exceptionnelle au « Panier Solidaire » du CCAS.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS


